

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

22 MAI 2019

ID : 031-213105612-20190522-2019_19-DE



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Séance du
04 avril 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Procès-verbal n° 2019/03

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 28 mars, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME MONIQUE BEZOS, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME MARIE BIRE, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN

Étaient absents ayant donné procuration : M JOËL FEUILLERAT (à Nathalie SIMON-LABRIC), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME RAYMONDE CORBON (Pouvoir donné à Mme Renée Humeau).

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN

Ordre du jour :

- 1- Adoption du Procès-Verbal 2019-02 du Conseil d'Administration du CCAS du 14 mars 2019
- 2- Adoption du Compte de Gestion 2018
- 3- Adoption du Compte Administratif 2018
- 4- Affectation du résultat 2018
- 5- Vote du Budget Primitif 2019
- 6- Modification de la délibération relative à la création d'un Pass Enfant
- 7- Aides financières

1. Adoption du Procès-Verbal n°2019-02 du Conseil d'Administration du CCAS du 14 mars 2019

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2019/02 rédigé suite à la séance du 14 mars 2019.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

D'adopter le Procès-Verbal N°2019/02 rédigé, suite à la séance du Conseil d'Administration du 14 mars 2019.

2. Adoption du Compte de Gestion 2018

Madame La Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration du CCAS qu'aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption du Compte de Gestion doit intervenir avant celle du Compte Administratif.

Madame La Vice-Présidente propose d'adopter le Compte de Gestion 2018 établi par la Trésorière Principale, Madame Nadine BEQ qui retrace à l'identique les résultats du Compte Administratif 2018.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'adopter le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnatrice.

3. Adoption du Compte Administratif 2018

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Vice-Présidente ne peut n'y présider la séance, ni prendre part au vote. Les membres du Conseil d'Administration désignent un Président de séance.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration les principaux éléments du Compte Administratif 2018 qui font apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :

- 8 945,83 € pour la section de fonctionnement
- 3 266,58 € pour la section d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- 44 484,85 € pour la section de fonctionnement
- 762,20 € pour la section d'investissement

Le détail du Compte Administratif sera présenté aux membres du CCAS lors de la séance.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

▪ Article 1

A l'unanimité, hors de la présence de Mme la Vice-Présidente,

1° De donner acte à Madame la Vice-Présidente de la présentation faite du Compte Administratif 2018,

2° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3° D'adopter le Compte Administratif 2018.

4. Affectation de résultat 2018

Le Centre Communal d'Action Sociale n'ayant pas de dépenses d'investissement, Madame La Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'affecter les résultats du Compte Administratif 2018 au Budget Primitif 2019 soit :

▪ Excédent de fonctionnement 2018 :	44 484,85 €
▪ <u>Excédent de fonctionnement reporté</u> :	44 484,85 €
▪ Excédent d'investissement 2018 :	762,20 €
▪ <u>Excédent d'investissement reporté</u> :	762,20 €

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :▪ **Article 1**

A l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté : 44 484,85 €
- Excédent d'investissement reporté : 762,20 €

5. Vote du Budget Primitif 2019

Mme Elisabeth ATTELAN est arrivée au Conseil d'Administration à compter du point 5, ce qui a modifié le nombre de membres présents comme suit :

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 4

Objet : Vote du Budget Primitif 2019

Madame la Vice-Présidente invite le Conseil d'Administration à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2019, joint à la présente.

Il fera l'objet d'une présentation détaillée au cours de la séance du CCAS.

Le budget primitif 2019 se présente en équilibre comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	18 863,20 €	18 863,20 €
Fonctionnement	94 384,85 €	94 384,85 €

Et intègre le résultat du Compte Administratif 2018 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 44 484,85 € (article R002)
- Excédent d'investissement reporté : 762,20 € (article R001)

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :• **Article 1**

A l'unanimité d'adopter le Budget primitif 2019.



6. Modification de la délibération relative à la création d'un Pass'Enfant

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, que dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de L'Union a choisi de favoriser l'accès des 6-11 ans au sport, à la culture et aux loisirs. Dans cette optique, le Centre Communal d'Action Sociale de L'Union est chargé de mettre en place le dispositif « Pass Enfant ».

Ce dispositif vise à favoriser l'accès de tous les enfants aux activités physiques, culturelles et de loisirs en aidant les familles Unionnaises, dont le quotient familial est inférieur à 600, à inscrire leurs enfants âgés de 6 à 11 ans à ces activités.

Cette aide se fera sous la forme d'une participation du CCAS aux frais d'adhésion (licence, inscription, abonnement...) et s'élèvera à 50 €/enfant/an, sous forme de deux coupons nominatifs d'un montant de 25 €. Ils seront remis au bénéficiaire qui pourra les utiliser auprès d'une ou deux associations partenaires.

La première édition se fera pour l'année scolaire 2018-2019 et les pass seront remis aux bénéficiaires en juin 2018. Ce dispositif sera reconduit chaque année.

Les associations sollicitées pour être partenaires du projet sont les suivantes :

- MJC
- Ludothèque
- Bibliothèque Plaisir de Lire
- Ecole de musique
- ASUHB (Hand Ball)
- ASUF (Football)
- ASUR (Rugby)
- ASUVB (Volley Ball)
- Théâtre de l'Olivier
- TCU (Tennis)
- UCA (Athlétisme)
- AC2L (Boxe)
- Dojo Unionnais
- Union Gym
- Union GR Danse
- Union Tir à l'Arc
- Ecole de danse tahitienne

Et la mairie de L'Union pour les cours de natation dispensés à la piscine municipale.

Une convention sera signée avec chacun des partenaires et le CCAS, qui reprendra toutes les modalités pratiques d'application de ce dispositif.

Dans le cadre du lancement de ce projet, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal :

- D'approuver le dispositif « PASS'ENFANT » tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le versement de la participation du CCAS aux associations sur présentation des coupons d'inscription aux activités, d'un état récapitulatif et d'une facture.
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer les conventions avec les associations concernées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 du CCAS.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité

- D'approuver le dispositif « PASS'ENFANT » tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le versement de la participation du CCAS aux associations sur présentation des coupons d'inscription aux activités, d'un état récapitulatif et d'une facture.
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer les conventions avec les associations concernées.

7. Aides financières

4 dossiers ont été présentés en séance. Les 4 dossiers ont bénéficié d'une aide financière pour un montant total de 1082 €.

Ce montant est à prélever sur les crédits inscrits au budget 2019 du C.C.A.S. soit sur la section de fonctionnement, article 6561 pour les aides et secours, soit sur la section investissement, article 6562 pour les prêts.

La séance a été levée à 19 heures 40.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

P/ Le Président,
Marc PÉRE

La Vice-Présidente,



J. GODEAS

22 MAI 2019

Transmis-le
- Affiché le

22 MAI 2019



Noms	Signatures
M. Marc PÉRE	
Mme Isabelle GODEAS	
M. Yvan NAVARRO	
Mme Michèle CHAVE	
Mme Nathalie SIMON LABRIC	
Mme Joël FEUILLERAT	
Mme Monique GUEDES	
Mme Nadine MAURIN	
MME Elisabeth ATTELAN	
M. Jean-Paul MAUVEZIN	
M. André DA PONTE	
Mme Marie BIRE	
Mme Renée HUMEAU	
Mme Monique BEZOS	
Mme Raymonde CORBON	
Mme Isabelle DIAZ	
Mme Christiane FARRUGIA	